



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-083 / 8-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : EMPLOI : Convention avec l'association EGEE - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Ghislaine Favre

EXPOSE : Dans le cadre de ses missions, à travers différents services, la ville de Voiron est amenée à recevoir ou accompagner des demandeurs d'emploi rencontrant de multiples difficultés à accéder à l'emploi.

Certains de ces demandeurs d'emploi ont parfois besoin d'un accompagnement plus conséquent en termes de définition de leur projet professionnel, de préparation de candidatures et d'entretien d'embauche, et parfois de savoir-être.

Créer en 1982, EGEE Rhône-Alpes est une association de « conseillers bénévoles », composée anciens cadres et dirigeants d'entreprise, l'association propose de mettre à profit leur transmission d'expérience et les compétences de chacun, pour se rendre utile auprès de tous publics. Elle est reconnue d'Utilité Publique et agréée par l'Éducation Nationale.

A cet effet, la ville pourra faire appel à des conseillers d'EGEE pour accompagner de tels demandeurs d'emploi par un parrainage durant quelques semaines, voire quelques mois. Cet accompagnement permet un suivi personnalisé et l'élaboration d'un plan d'actions.

Le volume est estimé à une vingtaine de parrainages par an. Le nombre de rencontres sera adapté à chaque cas particulier, mais peut-être estimé en moyenne à 4 rencontres par parrainage.

Conditions spécifiques

Pour permettre aux conseillers EGEE d'effectuer leur mission tout en limitant les déplacements demandés aux demandeurs d'emploi parrainés, la Ville mettra à leur disposition un bureau ou une salle de réunion pour les rencontrer.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

A la fin de chaque parrainage, et si nécessaire en cours de parrainage, le conseiller EGEE fera un reporting au technicien municipal en charge du dossier.
En fin d'année, un point global sera fait entre La Ville et l'association EGEE Rhône-Alpes pour faire le bilan des parrainages, définir la suite à donner à cette action et les inflexions nécessaires s'il y a lieu.

Clauses de confidentialité

Les conseillers d'EGEE interviennent bénévolement avec professionnalisme, en se limitant dans un rôle d'écoute, de conseil et d'information, et ce, dans le cadre d'une charte de déontologie. Ils s'engagent à considérer comme strictement confidentielles toutes informations recueillies au cours de la mission .

Conditions financières

En contrepartie de l'intervention des conseillers d'EGEE, la Ville accepte de participer aux frais de fonctionnement de l'association pour un montant forfaitaire annuel de **2000 €**.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale du 1^{er} juillet 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat à passer entre la Ville et l'association EGEE Rhône-Alpes dans le cadre d'un accompagnement (ou parrainage) pour des demandeurs d'emplois.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 3 ABSTENTIONS** (L. TRICOLI, J-L. BALLY, A. FAVIER)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT